

Communiqué de presse

Paris, le 15 octobre 2024

Des outils pour mieux prévenir les risques biologiques en entreprise

Les risques biologiques concernent aujourd'hui de nombreux secteurs d'activité : milieux de soins, agroalimentaire, gestion des déchets, recyclage... Pour mieux les repérer en entreprise et organiser les actions de prévention adaptées, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) met à disposition des entreprises un outil d'évaluation des risques biologiques.

La présence d'agents biologiques (bactéries, virus, parasites, champignons...) en milieu professionnel peut engendrer un risque, susceptible d'entraîner des infections, des intoxications, des allergies... L'évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du « réservoir » d'agents biologiques jusqu'au travailleur exposé.

La **prévention des risques biologiques** consiste à rompre cette chaîne le plus en amont possible. Elle passe par des mesures techniques, d'organisation du travail, de protection collective et individuelle, ainsi que d'information et de formation du personnel. Les mesures de prévention doivent être adaptées à l'activité professionnelle considérée.

De l'évaluation des risques biologiques au plan d'action de prévention

Depuis une vingtaine d'année, l'INRS déploie un **programme de prévention des risques biologiques**, alliant ses 4 modes d'actions complémentaires : études et recherche, assistance, formation et information. Fort de ses travaux, il complète les outils mis à disposition des entreprises et des Services de prévention et de santé au travail (SPST) :

- ✓ « L'**outil d'évaluation des risques biologiques** permet d'orienter les entreprises (hors milieux de soins) dans leur évaluation des risques biologiques et la mise en œuvre des mesures de prévention, par le biais de questions-réponses », précise Christine David, responsable d'un pôle risques biologiques à l'INRS.

Conçu par l'INRS en collaboration avec les Carsat et la Cramif, cet outil s'adresse aux **professionnels de tous secteurs d'activité**, même les moins familiers avec les risques biologiques.

Trois étapes distinctes sont ainsi proposées :

- **l'évaluation des risques** : l'utilisateur identifie les réservoirs d'agents biologiques et les expositions possibles (inhalation, inoculation, contact, ingestion...) et l'outil va déterminer les risques présents,
- **les mesures de prévention** : l'outil propose des mesures de prévention que l'utilisateur sélectionne ensuite en fonction de la situation de travail,
- **et le plan d'action** : téléchargeable au format Excel et modifiable, celui-ci peut être intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de l'entreprise.



A noter : le 7 novembre prochain, à 11h00, un webinar INRS, intitulé « Évaluer les risques biologiques : un nouvel outil pour les entreprises », est proposé aux entreprises et aux services de santé au travail désireux de mieux appréhender ce risque professionnel en entreprise.

[Formulaire d'inscription webinar INRS](#)

✓ **Un module d'autoformation en ligne à destination des Services de prévention et de santé au travail (SPST)**

« Dédié aux Services de prévention et de santé au travail (SPST), l'autoformation en ligne sur les risques biologiques permet d'acquérir, d'actualiser ou de consolider les notions fondamentales nécessaires pour évaluer et prévenir les risques biologiques en milieu professionnel. D'une durée de deux heures, interactive et séquencée, elle s'adresse aux experts comme aux non-initiés », explique Julien Hachet, chargé de projet formation à l'INRS.

Illustrée par des situations pratiques rencontrées dans de nombreux secteurs d'activité, l'autoformation sur les risques biologiques se décline en quatre grandes parties :

- les agents biologiques : comment les définir et les identifier ?
- les enjeux en milieu professionnel : quels risques biologiques et quelle réglementation appliquer ?
- l'évaluation des risques biologiques en milieu professionnel : quelle méthodologie ?
- et la démarche de prévention : comment agir après l'évaluation ?

A l'issue de cette formation, un test d'évaluation des connaissances acquises est proposé et une attestation de réussite délivrée.

Afin de mieux couvrir l'ensemble des risques professionnels, d'autres modules (risques chimiques, bruit...) viendront progressivement compléter, dès 2025-2026, cette autoformation en ligne.

En savoir plus sur les risques biologiques

- [INRS - Dossier web - Les risques biologiques](#)
- [INRS - Outil d'évaluation des risques biologiques](#)
- [INRS - Risques biologiques - Module d'autoformation -](#)

Contacts presse INRS

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – 06 34 46 06 35 – caroline.tonini@inrs.fr

Marie-Eva Planchard – 01 40 44 14 40 – marieeva.planchard@inrs.fr

SUIVEZ-NOUS



A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, ce sont 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.